



COMMISSION DES COUPES DU VAR

Procès-Verbal N° 9

Réunion du : **Jeudi 10 Novembre 2022**

Président : **M. Jean Paul RUIZ**

Présent : **M. André VITIELLO**

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

HORAIRES MANQUANTS

Les rencontres suivantes sont actuellement sans horaire, nous vous rappelons que celle-ci doivent se jouer impérativement le 20 Novembre 2022 (date butoir).

Merci de bien vouloir nous envoyer vos convocations le plus rapidement possible.

U15

DRAGUIGNAN S.C / VIDAUBAN F.C

U16

HYERES F.C / CUERS PIERREFEU U.S
LA SEYNE FC / COEUR DU VAR
F.C PAYS DE FAYENCE / DRAGUIGNAN S.C



RAPPEL DES DATES DES PROCHAINS TOURS DE COUPE DU VAR (P.V. N° 3 DU 6/09/2022)

CATEGORIE U18

Les 1/8ème de Finale sont prévues le 29 Janvier 2023.

CATEGORIE U19

Les 1/8ème de Finale sont prévues le 8 ou 9 Avril 2023.

*Prochaine réunion
sur convocation*

Le Président : Jean Paul RUIZ